



PROCES-VERBAL N° 25

Commission Régionale Contrôle Mutations

Réunion du : Mercredi 19 Avril 2023

Présidence : M. Antoine ROMBALDI

Présent(s) : Mme Eliane VINCIGUERRA ; MM Jean-François BERNARDI
et Jean-François GIANNETTINI

Absent(s) :

Excusé(s) :

Assiste(nt) :

CAS DES JOUEURS MOINARD Florian (U17), GIRARD NICODEMI Baptiste (U17), NIETO MUSSON GENON Mathis Antoine (U18), FRANQUEVILLE Alexandre (U17) et ACQUAVIVA Joseph (U17) de la J.S. CALVI au F.C BALAGNE (LIGUE CORSE DE FOOTBALL) :

DEMANDE ACCORD CHANGEMENT DE CLUB.

Suite aux convocations du mercredi 19 avril 2023 au siège de la Ligue Corse de Football des quatre joueurs cités en rubrique et de ses représentants (en visioconférence) :

- M. Franck AGNEL du FC. BALAGNE
- M. Pierre-Marie BRUN de la JS. CALVI

Après avoir entendu les représentants des deux clubs, les trois joueurs **MOINARD Florian (U17), représenté par son père, Monsieur MOINARD Barthelemy, GIRARD NICODEMI Baptiste (U17) et FRANQUEVILLE Alexandre (U17)** informe la Commission qu'ils souhaitent rester au club de la J.S. CALVI.

Quant au joueur **NIETO MUSSON GENON Mathis Antoine (U18), joint par téléphone, il souhaite également rester à la J.S. CALVI.**

M. Franck AGNEL, indique en conclusion qu'il n'y a aucun problème avec ces quatre joueurs, pour le F.C. BALAGNE.

EN CONSEQUENCE :

La Commission annule les demandes de changement de club pour ces joueurs MOINARD Florian (U17), GIRARD NICODEMI Baptiste (U17), NIETO MUSSON GENON Mathis Antoine (U18) et FRANQUEVILLE Alexandre (U17) qui restent au club de la J.S. CALVI pour la saison 2022 / 2023.